

GRANDIR ET S'ÉPANOUIR DANS CHARTRES MÉTROPOLE

Guide des familles
Sept. 2024
-Août 2025



Accueils de loisirs
et activités Enfance-Jeunesse
de la naissance à 17 ans





ÉDITO

Chaque parent souhaite le meilleur pour son enfant, telle est aussi l'ambition de Chartres métropole.

Ce guide est destiné à vous informer sur l'ensemble des services enfance jeunesse sur notre territoire. Il rassemble l'offre complète, toutes les informations précieuses et utiles au quotidien de votre enfant, afin de vous accompagner au mieux sur le chemin de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse avec un J. Ressource indispensable pour vivre sereinement entre vie personnelle et professionnelle.

Le relai petite enfance et ses ateliers ont pour objectif l'enrichissement, l'équilibre et le bien-être de votre enfant tout au long de son évolution. Parents et professionnels, n'hésitez pas à vous renseigner et à participer !

Nos 11 structures d'accueil collectif (ALSH) et nos espaces jeunes sont des lieux de vie, de découverte et d'apprentissage où chacun doit trouver sa place : enfants, ados, parents, animateurs, personnel éducatif. Nous souhaitons que cet équilibre soit respecté et que notre travail avec notre délégataire, les PEP28, optimise de belles actions communes.

Enfin, cette année est marquée par la fréquentation en hausse des ados. J'espère que celle-ci progressera encore plus dans les années à venir. La présence dans les collèges et une meilleure communication nous permettront d'atteindre cet objectif.



Aider nos jeunes à grandir et à s'épanouir dans les meilleures conditions est essentiel : les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain ! C'est ensemble que nous construisons leur avenir. Très bel été à vous sous les signes de la détente et de l'évasion.

Excellente rentrée scolaire à toutes et à tous.

Hélène DENIEAULT,
Vice-Présidente déléguée à l'Enfance Jeunesse

3

Édito

4

Vos interlocuteurs

5

le projet éducatif
de Chartres
métropole

6

Le Relais petite
enfance

S
O
M
M
A
I
R
E

10

Les accueils de loisirs

18

Les espaces jeunes

24

L'information jeunesse

30

Les tarifs

LE RELAIS PETITE ENFANCE

est un lieu d'information, de rencontres
et d'échanges au service
des parents, des jeunes enfants
et des professionnels
de la petite enfance.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais petite enfance de Chartres métropole s'adresse aux assistants maternels du particulier-employeur*, aux gardes à domicile, aux enfants de 0 à 3 ans qu'ils accueillent ainsi qu'aux familles. Ce service gratuit est ouvert à toutes les familles des communes de l'agglomération de moins de 3 000 habitants (voir liste page 38), Champhol et Maintenon.

En périodes scolaires :

- lundi, mardi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h ;
- mercredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- jeudi de 9 h à 13 h.

Pendant les vacances scolaires :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- jeudi de 9 h à 13 h.

Un service pour les parents

Le Relais petite enfance de Chartres métropole informe les parents et futurs parents sur les modes d'accueil de la petite enfance et les accompagne dans leurs recherches et démarches d'embauche d'un assistant maternel.

Par ailleurs, il est l'interlocuteur privilégié tout au long de l'accueil de l'enfant.

Un service pour les assistants maternels

Le Relais petite enfance soutient et accompagne les assistants maternels et les gardes à domicile dans leur exercice professionnel.

Il contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à do-

micile et propose des conférences autour des thématiques de l'accueil et du développement du jeune enfant.

Les professionnels ont également accès à un prêt de jeu gratuit pour les enfants accueillis à leur domicile.

Des ateliers favorisant le développement de l'enfant

Le Relais petite enfance de Chartres métropole propose à tous les assistants maternels et gardes à domicile de participer, avec les enfants qu'ils accueillent, à des ateliers d'éveil sur des thèmes variés. Ces ateliers gratuits se déroulent dans différents sites, sur inscriptions, et le planning est adressé à chaque professionnel. Les assistants maternels et les gardes à domicile sont conviés à s'inscrire en priorité aux ateliers d'éveil proches de leur domicile.

Deux types d'ateliers sont proposés :

- Les ateliers accompagnés

Il s'agit de temps de regroupement autour de chants et comptines. L'activité est proposée par l'équipe éducative selon le planning transmis aux professionnels.

- Les ateliers variés

Accueil, petites histoires, ateliers manuels variés ou ateliers thématiques... afin d'offrir le choix aux enfants, trois ou quatre espaces d'activités sont proposés simultanément.

Avec l'aide de l'équipe du Relais petite enfance, les assistants maternels prennent



en charge certains ateliers (espace motricité, manipulation, peinture...). Le partenariat développé avec quelques médiathèques du territoire permet d'offrir aux jeunes enfants des temps autour du livre.

Sites des ateliers

AMILLY

Rue des Vauroux

BAILLEAU L'EVÊQUE

ALSH
Parc Olivier-Gault

BARJOUVILLE

SALLE DE L'ARSENAL
1, rue Jean-Moulin

BERCHÈRES-LES-PIERRES

9, rue de l'Église

CHARTRES

LA MAISON DES ENFANTS
3, rue du Puits-Drouet

LA RONDE ENFANTINE
18, rue du Docteur-Maunoury

DAMMARIE

ALSH L'ARBRE MAGIQUE
Rue de la Filerie

DANGERS

10, rue de la Mairie

JOUY

ALSH
30, rue du Bout-aux-Anglois

MAINTENON

HALTE-GARDERIE
2, rue Geneviève-Raindre

MORANCEZ

SALLE ALSH
9, rue de Chavannes

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

MAISON DES ASSOCIATIONS
2, rue du Général-de-Gaulle

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES

ALSH
Rue neuve

SOURS

ALSH
Rue Isambert

THIVARS

SALLE POLYVALENTE
Rue Hector-Boudon

Relais petite enfance

3, rue du Puits-Drouet, Chartres
Tél. 02 36 67 30 20
relais.petite.enfance@agglo-ville.chartres.fr

Carte page 38.

* Le particulier employeur emploie un salarié à son domicile privé pour de la garde d'enfants : une assistante maternelle.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

épanouissent les enfants
de 3 à 12 ans.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis, pendant les petites vacances (d'automne, de Noël, d'hiver et de printemps) et durant les vacances d'été.

Plusieurs temps d'accueil possibles

Accueils des mercredis

Avant chaque petites vacances scolaires, la famille inscrit son enfant pour les mercredis souhaités dans la période comprise entre les vacances à venir et les suivantes.

Plusieurs formules sont proposées :

- inscription à la journée avec repas ;
- inscription le matin avec repas jusqu'à 13 h 30 ;
- inscription l'après-midi sans repas à partir de 13 h 30.

Les petites vacances

Les ALSH proposent des inscriptions à la semaine ou occasionnelles. Toutes concernent la journée complète avec repas.



Les vacances d'été

Pour les vacances estivales, les inscriptions se font uniquement à la semaine pour des journées complètes avec repas.

Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription seront disponibles mi-mai.

Pour inscrire vos enfants, rendez-vous sur le portail famille de Chartres métropole sur www.portail-peg28.ciril.net

Renseignements disponibles sur le site des PEP 28 (www.lespeg28.org) ou sur le site de Chartres métropole (www.chartres-metropole.fr/en/accueils-de-loisirs)

Organisation de la journée

L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants en respectant leur rythme : l'équipe d'animation favorise les activités intenses le matin ainsi qu'en milieu d'après-midi et les activités plus



calmes en début d'après-midi. Les animateurs proposent aux enfants des activités sur des thèmes artistiques, écologiques, sportifs, musicaux ou même scientifiques et techniques.

À partir de 7 h ou 7 h 30*, les enfants sont accueillis de manière échelonnée dans des espaces ludiques aménagés pour réaliser des activités en autonomie, sous l'attention des animateurs. Ils débutent leur journée à leur rythme et selon leurs envies.

Dès 9 h, les animateurs proposent des activités diversifiées et adaptées aux capacités de chaque enfant en lien avec le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs.

Entre 11 h 30 et 13 h 30 a lieu la pause déjeuner, toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

À 13 h 30, les enfants gardés en demi-journée sont accueillis avant la reprise des activités.

À partir de 14 h, les animateurs proposent des activités diversifiées, toujours en lien avec le projet pédagogique de chaque structure d'accueil. Les plus petits qui en ont besoin bénéficient d'un temps de repos, selon leurs besoins.

À 16 h 30, un temps est réservé au goûter.

De 17 h à 18 h 30 ou 19 h*, après une bonne journée avec les copains, il est l'heure de retrouver les parents et de passer la soirée en famille.

* selon la structure.





Restauration : le temps du repas est un moment pédagogique et éducatif

Ce moment de la journée constitue pour les enfants, et les jeunes, un temps de vie sociale, d'échanges et de partage entre eux et avec les adultes. Ce moment participe à la formation du futur citoyen, épanouissant et respectueux de l'autre et de son environnement.

L'équilibre nutritionnel et la diversité des menus

La restauration en accueil de loisirs revêt des objectifs de diversité et d'équilibre de l'alimentation. La consommation de fruits, légumes et féculents y est encouragée, celle de produits gras et sucrés est réduite. Plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder : les équipes y veillent tout au long de l'année. Les repas sont servis dans leur intégralité pour permettre aux enfants de goûter l'ensemble des mets et aiguïser



leur goût. Les menus sont affichés à l'entrée des accueils de loisirs et sont consultables sur le site du prestataire de repas. Les repas se déroulent dans les restaurants scolaires communaux de proximité ou dans des espaces dédiés au sein des accueils de loisirs. Ils sont fournis par un prestataire choisi, de même que les pique-niques et les goûters. Les professionnels veillent au respect des normes d'hygiène.

Les accueils de loisirs étant des structures collectives, aucune adaptation autre que médicale n'est prise en compte.

Les enfants nécessitant un suivi particulier d'ordre physique (intolérances alimentaires, allergies, handicap...) temporaire ou chronique doivent être signalés aux directeurs des accueils de loisirs.

Les modalités d'accueil et le suivi éventuel d'un traitement seront formalisés en concertation avec les professionnels des ALSH, les partenaires médico-sociaux et les parents par un projet d'accueil individualisé (PAI) ou un projet

personnalisé d'accueil (PPA) ajusté en fonction des besoins de l'enfant.

Le PAI d'un enfant pour une maladie chronique ou une allergie alimentaire, doit être renouvelé et transmis aux directeurs des structures chaque année. Pour les enfants en classes maternelles ou élémentaires, les titulaires de l'autorité parentale pourront indiquer dans le dossier d'inscription le choix du repas à l'année, selon l'une des deux formules suivantes : menu standard ou menu végétarien.

Les prestataires de restauration* :

- ALSH de Jouy, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest et Sours : Restauration Chartres métropole
- ALSH situé à Bouglainval : Restauration La Normandie
- ALSH de Maintenon : Restauration RestoVal
- ALSH de Amilly, Bailleau-l'Évêque, Dammarie, Saint-Léger-des-Aubées : Yvelines Restauration.

** à la date d'impression de ce guide*

Les accueils de loisirs de Chartres métropole

AMILLY

École élémentaire
Rue des Vauroux
06 16 52 00 33
7 h 30 à 18 h 30
Fermé en août et pendant les vacances de Noël.

BAILLEAU-L'EVÊQUE

Parc Olivier-Gault
06 16 82 92 98
7 h 30 à 18 h 30
Fermé pendant les vacances de Noël.

BOUGLAINVAL

17, rue de Châteauneuf
06 35 63 40 37
7 h à 19 h
Fermé en août et pendant les vacances de Noël.

DAMMARIÉ

Rue de la Filerie
07 76 73 00 75
7 h 30 à 18 h 30
Fermé pendant les vacances de Noël.

JOUY

30, rue du Bout-aux-Anglois
06 32 82 31 60
7 h à 19 h
Ouvert toute l'année

MAINTENON

Écoles du Guéreau (3-5 ans)
06 35 63 40 39
et Collin d'Harleville (6-11 ans)
06 35 40 45 87
7 h à 19 h
Ouverts toute l'année

MORANCEZ

9, rue de Chavannes
06 32 82 59 18
7 h 30 à 18 h 30
Ouvert toute l'année

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Maison des Associations
2, rue du Général-de-Gaulle
06 16 82 20 43
7 h 30 à 18 h 30
Ouvert toute l'année

SAINT-LÉGER-DES-AUBÉES

Rue de Neuve
06 17 06 87 16
7 h à 19 h
Fermé en août et pendant les vacances de Noël.

SAINT-PREST

École Commandant-Cousteau
Place Charles-Moulin
06 27 82 37 40
7 h à 19 h
Ouvert uniquement les mercredis et en juillet

SOURS

Rue Louis-Isambert
06 27 82 37 46
7 h 30 à 18 h 30
Fermé pendant les vacances de Noël.

Carte page 39.

Santé, handicap : un accompagnement personnalisé

Si votre enfant est en situation de handicap ou connaît des difficultés de santé (intolérances alimentaires, allergies...) contactez-nous en amont de son inscription. Le directeur de la structure ou le secrétariat du pôle enfance-jeunesse des Pep 28 évaluera avec vous les besoins spécifiques de votre enfant. Ainsi, l'équipe de l'accueil de loisirs ou de l'espace jeunes pourra accompagner au mieux ses premiers pas. Par ailleurs, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place et élaboré avec vous.

Chaque fois que nécessaire, nos équipes prennent appui sur l'Espace Ressource Handicap, également géré par l'association des PEP 28, pour former ses encadrants, préparer la venue des enfants et des jeunes, utiliser du matériel adapté, etc. toujours en concerta-

tion étroite avec la famille, les professionnels des structures et, après accord des parents, avec les partenaires médico-sociaux.

Pour ce qui est des repas, des menus appropriés seront élaborés selon les besoins alimentaires spécifiques de l'enfant. Si le prestataire de restauration du centre n'est pas en capacité de les proposer, il sera demandé aux parents de fournir le panier-repas.

Parce que nous sommes convaincus que l'inclusion est un droit pour tous, et que la relation étroite avec la famille est gage de réussite de l'accueil au sein du groupe, nous vous invitons à prendre contact avec les équipes, le plus tôt possible, avant la date souhaitée d'inscription de votre enfant.



Réglementation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT d'animation socioculturelle...) dans le respect de la

réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants de maternelle et un pour 12 enfants à partir de l'élémentaire. Le rôle du directeur est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique de la structure. Il est garant du bon fonctionnement et du respect des règles de sécurité.

Tous les accueils de loisirs répondent à la réglementation du code de l'Action sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ils sont soumis aux contrôles réguliers de la préfecture.

LES ESPACES JEUNES

dédiés aux ados de 12 à 17 ans.



LES ESPACES JEUNES

L'association des PEP 28 anime les espaces dédiés aux adolescents collégiens et lycéens de l'ensemble du territoire de Chartres métropole. Elle est signataire d'une prestation de service Jeunes, contractualisée avec la CAF d'Eure-et-Loir jusqu'en juin 2026.

Plusieurs temps d'accueil

Les week-ends

Un à deux week-ends par mois en période scolaire, des activités et sorties sont mises en place le plus souvent par et pour les jeunes avec le soutien et sous la supervision des animateurs.

Plusieurs formules sont possibles :

- inscription à la journée avec ou sans repas ;
- inscription en demi-journée : l'après-midi sans repas ;
- inscription à la veillée/nuitée.

Durant les vacances

Les espaces jeunes sont ouverts du lundi au vendredi pendant les petites vacances, sauf celles de Noël.

Deux formules d'accueil sont possibles :

- inscription à la semaine, en journée complète avec repas (formule prioritaire) ;
- en occasionnel : inscription à la journée avec repas.

L'été, les espaces jeunes sont ouverts à la semaine, en journée complète avec repas.

Le planning des activités est disponible le mois précédent sur www.lespep28.org

Ponctuellement, les animations peuvent se dérouler dans les salles des fêtes et gymnases des communes de Chartres métropole, afin que les espaces jeunes soient accessibles au plus grand nombre.

Promeneur du net

Ce dispositif soutenu par la CAF consiste pour les animateurs Ados à exercer une présence éducative sur internet. Être en contact avec les jeunes du territoire sur les réseaux sociaux est aujourd'hui un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales.

Interventions au sein de collèges

En partenariat avec l'Education Nationale, des interventions sur le temps médian ont lieu tout au long de l'année scolaire au sein de collèges du territoire. Les animateurs Ados proposent des actions favorisant le lien avec les jeunes, la dynamique de groupe et le développement des projets.



Modalités d'inscription aux espaces jeunes

L'inscription via le portail famille de Chartres métropole est obligatoire pour accéder aux services. Un calendrier des dates d'inscription avec leurs modalités ainsi que le règlement de fonctionnement seront disponibles à partir de mi-juin sur portail-pep28.ciril.net et sur www.lespep28.org.

Les places sont limitées pour chaque structure d'accueil et réservées en priorité aux enfants et jeunes domiciliés dans les 59 communes périurbaines de Chartres métropole (communes de moins de 3 000 habitants et Maintenon, cf. p 37). En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au directeur de la structure.

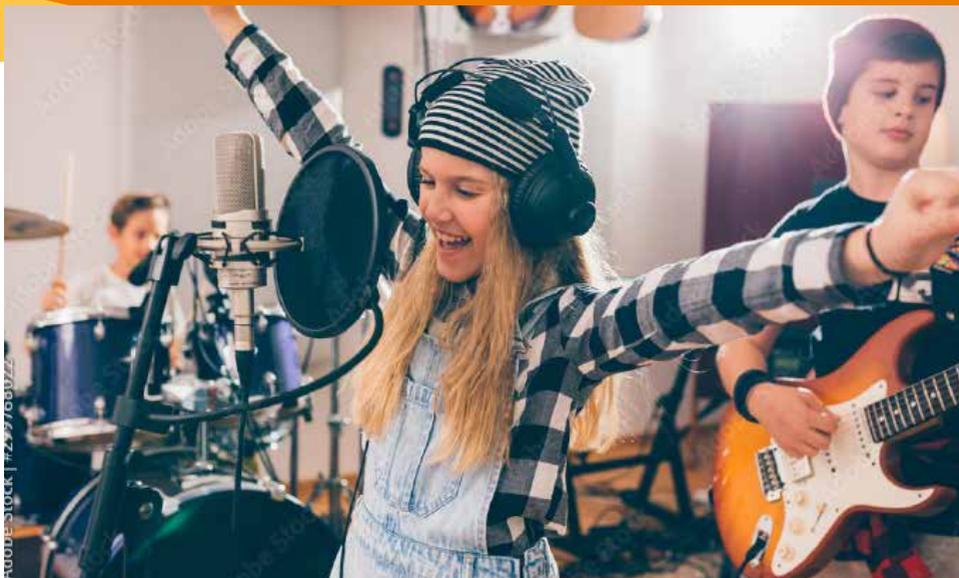
Un accompagnement personnalisé est possible. (Lire l'encadré page 17)

Pièces obligatoires à joindre au dossier

Pour toutes les familles et quelle que soit l'inscription :

- une fiche d'inscription à imprimer sur le site internet www.lespep28.org ou à retirer dans l'une des 11 structures d'accueil ou au siège des Pep 28, 3 rue Charles-Brune à Lucé ou au guichet unique de l'hôtel d'Agglomération ;
- la fiche de réservation de la restauration pour les familles ayant choisi des accueils occasionnels* le mercredi ou pendant les petites vacances ;
- un justificatif de domicile actuel au nom des parents ou titulaires de l'autorité parentale datant de moins de 3 mois (hors facture téléphonie mobile) ;
- un document attestant que toutes les vaccinations obligatoires sont à jour (carnet de santé de l'enfant / du jeune ou certificat de vaccinations) ;
- l'acceptation du règlement de fonctionnement ;
- un avis d'imposition ou de non-imposition 2023 (sur les revenus 2022).

* selon la structure.



Espaces jeunes et espaces de regroupement

Les espaces jeunes sont ouverts à chaque période de vacances, sauf pendant les vacances de Noël, et certains week-ends.

DAMMARIE

Rue de La-Filerie
07 76 73 00 75
de 7 h 30 à 18 h

JOUY

Rue du Bout-aux-Anglois
06 32 82 31 60
de 7 h à 19 h

SAINT-GEORGES-SUR-EURE

Maison des associations
2, rue du Général-de-Gaulle
06 16 82 20 43
de 7 h 30 à 18 h 30

Trois points de regroupement installés dans les accueils de loisirs viennent compléter ce dispositif pour faciliter les accueils.

BAILLEAU-L'ÉVÊQUE

Parc Olivier-Gault
06 16 82 92 98
de 7 h 30 à 18 h 30

MAINTENON

ALSH Collin-d'Harleville (6/11 ans)
06 35 40 45 87
de 7 h à 19 h

SOURS

Rue Louis-Isambert
06 27 82 37 46
de 7 h 30 à 18 h 30

Carte page 39.



Réglementation

Sous la responsabilité d'un directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT...) avec un encadrant pour huit adolescents. Son rôle est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique du centre et de veiller à la sécurité affective, morale et physique des jeunes.

Les espaces Jeunes répondent à la réglementation du code de l'Action sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations. Ils sont soumis aux contrôles réguliers de la préfecture.



L'INFORMATION JEUNESSE

Pour les jeunes à partir de 11 ans.



© 2014-2015 L'Espresso



d'orientation scolaire et professionnelle ou de services pour leur quotidien (logement, droit, santé, loisirs, mobilité...). Pour optimiser sa recherche, il est possible de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en prenant rendez-vous individuellement ou collectivement ou en venant lors des permanences.

Trois antennes

Saint-Georges-sur-Eure

4 bis, place de la République

> sur rendez-vous les mardis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

> atelier sur inscription le 1^{er} mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Sours

Rue Louis-Isambert

> sur rendez-vous les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

> atelier sur inscription le 2^e mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Maintenon

1, rue du Pont-Rouge

> sur rendez-vous les vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

> atelier sur inscription le 3^e mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30

Renseignements et inscriptions

au 02 37 26 98 86 ou

pj.chartres-metropole@ijcentre.fr

Carte page 39.



PETITS
BOULOTS
LOISIRS

PRÉVENTION
SANTÉ
FORMATION

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Intégré au réseau national information jeunesse, le point information jeunesse (Pij) est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous les jeunes. Il leur offre un accès libre, gratuit et anonyme, à internet et à une documentation thématique.

Il propose des permanences, des ateliers d'animations, expositions, rencontres et forums, organisés pour accompagner les jeunes dans leurs recherches en matière

Chaque antenne du Pij est animée par des professionnels qui peuvent conseiller et donner des informations sur différents thèmes :

- **Formation, études, métiers** : cursus scolaires et écoles, accès à la documentation du centre d'information et de documentation jeunesse ;

- **Emplois et petits boulots** : guides pratiques sur la recherche de jobs d'été, de petits boulots et un listing d'offres et de demandes pour le baby-sitting ;

- **Vie quotidienne** : liste des partenaires pouvant aider à trouver un logement ou à financer des projets ;

- **Europe** : séjours linguistiques, voyages et échanges à l'étranger, démarches à ef-

fectuer pour y étudier et y travailler (partir au pair, Corps européen de solidarité...);

- **Santé prévention** : documentation sur la sexualité, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, les addictions, la dépression, les aides aux malades et personnes handicapées ;

- **Loisirs sport vacances** : activités proposées au sein des clubs et des associations (activités sportives, culturelles...). Informez-vous sur les différentes possibilités pour partir en vacances (séjours jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, auberges de jeunesse...).

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE



Labellisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le bureau information jeunesse (Bij) est un lieu d'information et d'accueil ouvert à tous. Conformément à la Charte nationale de l'information jeunesse, l'accès y est anonyme et gratuit.

Bij de Chartres

32, boulevard Chasles
à Chartres

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 12 h 15

et de 13 h 30 à 17 h 15 (sauf le jeudi matin)

Occasionnellement le samedi de 13 h 30
à 16 h 30 (en fonction des animations).



Le Bij est accessible à tous les jeunes de l'agglomération. Il propose :

- un planning mensuel avec des ateliers d'information animés par des professionnels ;
- différents espaces thématiques pour aider le jeune à se repérer ;
- une documentation actualisée et variée ;
- un espace multimédia pour les recherches d'emploi, d'orientation, avec la possibilité d'imprimer CV et lettre de motivation ;
- des listes de chambres et studios à louer chez les particuliers ;
- différents services.

Exemples : ateliers recherche de stage, de job d'été ou d'emploi ; rédiger son cv ; formations Bafa et premiers secours, forum sur les métiers de la sécurité...

Tout l'agenda est disponible
sur www.chartres.fr



LES TARIFS

et infos pratiques



TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS** (ALSH)

Accueil du mercredi maternelles et élémentaires			
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0 à 1220 €	7,26 €	4,88 €	3,51 €
1221 à 1500 €	8,76 €	5,89 €	4,24 €
1501 à 1800 €	10,14 €	6,81 €	4,91 €
1801 à 2100 €	11,64 €	7,82 €	5,63 €
2101 à 2400 €	13,01 €	8,75 €	6,30 €
2401 à 2900 €	14,51 €	9,75 €	7,03 €
2901 à 3400 €	16,02 €	10,76 €	7,75 €
3401 à 3900 €	17,39 €	11,69 €	8,42 €
3901 à 4400 €	18,89 €	12,70 €	9,14 €
4401 € et +	20,40 €	13,71 €	9,87 €
	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
	25,90 €	17,41 €	12,54 €

Réduction de 10% à compter du 2^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

* Voir liste des communes page 37

** Les tarifs peuvent évoluer en cours d'année par délibération du conseil communautaire.

Accueil petites vacances maternelles et élémentaires		
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1220 €	36,29 €	8,71 €
1221 à 1500 €	43,80 €	10,51 €
1501 à 1800 €	50,68 €	12,16 €
1801 à 2100 €	58,18 €	13,96 €
2101 à 2400 €	65,07 €	15,62 €
2401 à 2900 €	72,57 €	17,42 €
2901 à 3400 €	80,08 €	19,22 €
3401 à 3900 €	86,96 €	20,87 €
3901 à 4400 €	94,47 €	22,67 €
4401 € et +	101,98 €	24,48 €
	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
	129,51 €	31,08 €

Réduction de 10% à compter du 2^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

Accueil vacances d'été maternelles et élémentaires	
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon
	Forfait semaine avec repas
0 à 1220 €	36,3 €
1221 à 1500 €	43,8 €
1501 à 1800 €	50,7 €
1801 à 2100 €	58,2 €
2101 à 2400 €	65,1 €
2401 à 2900 €	72,6 €
2901 à 3400 €	80,1 €
3401 à 3900 €	87 €
3901 à 4400 €	94,5 €
4401 € et +	102 €
	Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon
	Forfait semaine avec repas
	129,5 €

Réduction de 10% à compter du 2^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.

* Voir liste des communes page 37

TARIFS ESPACES JEUNES

Accueil petites vacances espaces jeunes		
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1220 €	36,29 €	8,71 €
1221 à 1500 €	43,80 €	10,51 €
1501 à 1800 €	50,68 €	12,16 €
1801 à 2100 €	58,18 €	13,96 €
2101 à 2400 €	65,07 €	15,62 €
2401 à 2900 €	72,57 €	17,42 €
2901 à 3400 €	80,08 €	19,22 €
3401 à 3900 €	86,96 €	20,87 €
3901 à 4400 €	94,47 €	22,67 €
4401 € et +	101,98 €	24,48 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.		
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon		
Forfait semaine avec repas		Occasionnel journée avec repas
129,51 €		31,08 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.		

* Voir liste des communes page 37

Accueil vacances d'été espaces jeunes	
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon
	Forfait semaine avec repas
0 à 1220 €	36,3 €
1221 à 1500 €	43,8 €
1501 à 1800 €	50,7 €
1801 à 2100 €	58,2 €
2101 à 2400 €	65,1 €
2401 à 2900 €	72,6 €
2901 à 3400 €	80,1 €
3401 à 3900 €	87 €
3901 à 4400 €	94,5 €
4401 € et +	102 €
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
Forfait semaine avec repas	
129,5 €	
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.	

Séjours mini camp élémentaire espaces jeunes	
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon
	Séjour mini-camp 5 jours
0 à 1220 €	50,80 €
1221 à 1500 €	61,31 €
1501 à 1800 €	70,95 €
1801 à 2100 €	81,46 €
2101 à 2400 €	91,09 €
2401 à 2900 €	101,60 €
2901 à 3400 €	112,12 €
3401 à 3900 €	121,75 €
3901 à 4400 €	132,26 €
4401 € et +	142,77 €
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon	
Séjour mini-camp 5 jours	
181,32 €	
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.	

* Voir liste des communes page 37

Accueil weekend espaces jeunes				
Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon			
	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Week-end avec repas
0 à 1220 €	7,26 €	3,63 €	4,35 €	21,77 €
1221 à 1500 €	8,76 €	4,38 €	5,26 €	26,28 €
1501 à 1800 €	10,14 €	5,07 €	6,08 €	30,41 €
1801 à 2100 €	11,64 €	5,82 €	6,98 €	34,91 €
2101 à 2400 €	13,01 €	6,51 €	7,81 €	39,04 €
2401 à 2900 €	14,51 €	7,26 €	8,71 €	43,54 €
2901 à 3400 €	16,02 €	8,01 €	9,61 €	48,05 €
3401 à 3900 €	17,39 €	8,70 €	10,44 €	52,18 €
3901 à 4400 €	18,89 €	9,45 €	11,34 €	56,68 €
4401 € et +	20,40 €	10,20 €	12,24 €	61,19 €
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.				
Enfants extérieurs aux communes périurbaines Chartres métropole de moins de 3000 habitants* et Maintenon				
Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Week-end avec repas	
25,90 €	12,95 €	15,54 €	77,71 €	
Réduction de 10% à compter du 2 ^e enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée.				

* Voir liste des communes page ci-contre

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Accueils de loisirs, mercredis et vacances et Espaces Jeunes	
<ul style="list-style-type: none"> > Par carte bancaire sur le portail familles et au siège des Pep 28 > Par chèque à l'ordre des Pep 28 > Par chèques vacances ou Césu non dématérialisé > En espèces 	<p>Dans le portail famille, aux accueils de loisirs, au siège des Pep 28 ou à l'hôtel d'Agglomération à Chartres aux heures de permanence</p>

COMMUNES PRIORITAIRES

La priorité est donnée à Maintenon et aux communes périurbaines de Chartres métropole de moins de 3000 habitants : Alonnes, Amilly, Barjouville, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Briconville, Challet, Champseru, Chartainvilliers, Chauffours, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La-Bourdinière-Saint-Loup, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignièrès, Mittainvilliers-Vérigny, Moinville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Oinville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roinville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville-Pézy, Thivars, Umpeau, Vèr-les-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise.



Le portail famille de Chartres métropole

L'inscription aux accueils de loisirs et espaces jeunes s'effectue via ce portail.

Pour y accéder, connectez-vous sur «portail-pep28.ciril.net».

Votre dossier existe déjà si l'un de vos enfants est inscrit ou a été inscrit dans l'une des structures enfance-jeunesse de Chartres métropole gérée par les PEP 28. Vous pouvez retrouver votre numéro de dossier sur une ancienne facture. Il vous sera demandé lors de toute nouvelle connexion.

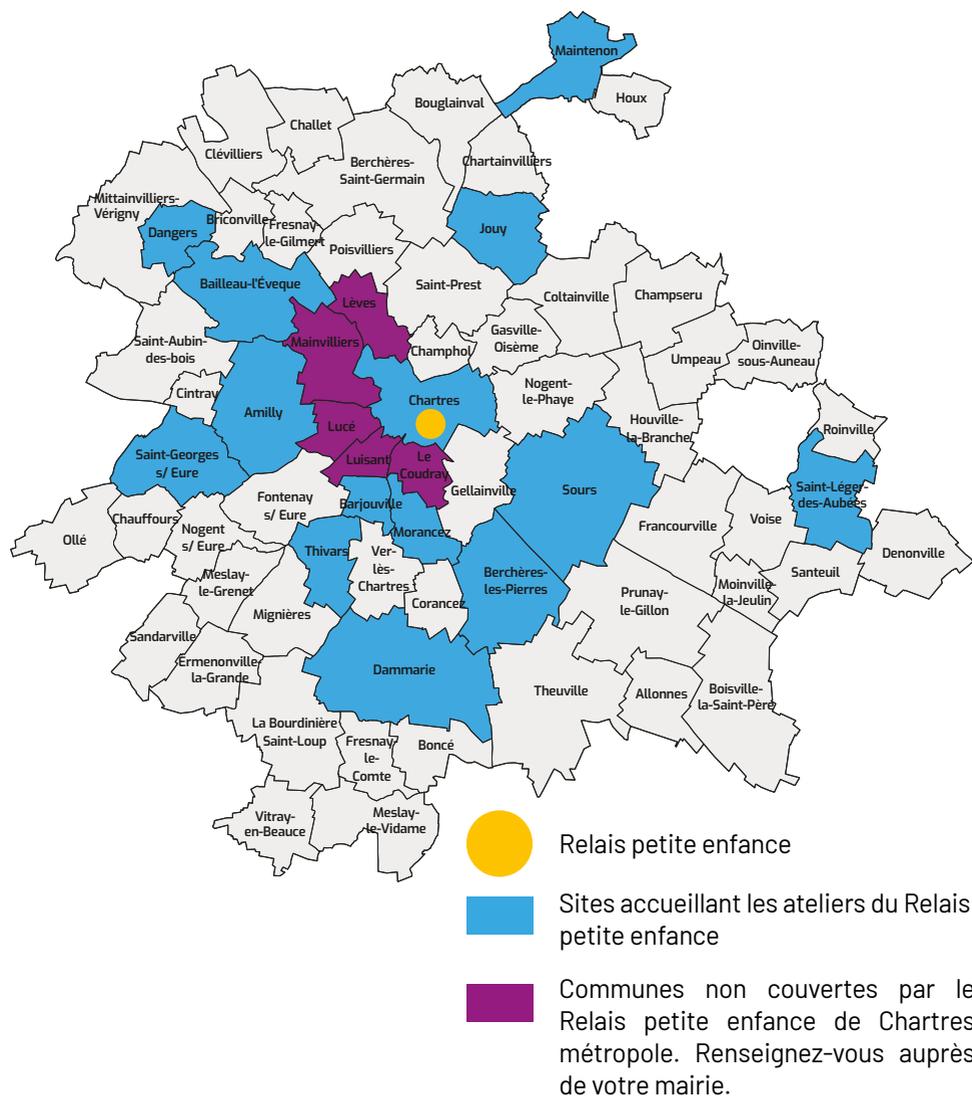
Si vous n'avez encore jamais inscrit un de vos enfants dans l'une des structures enfance-jeunesse de Chartres métropole, il vous faut créer votre dossier :

1 - Compléter un dossier unique d'inscription téléchargeable sur le site www.lespep28.org, rubrique « nos services », rubrique « Accueils de loisirs et périscolaires », puis « Chartres métropole » ;

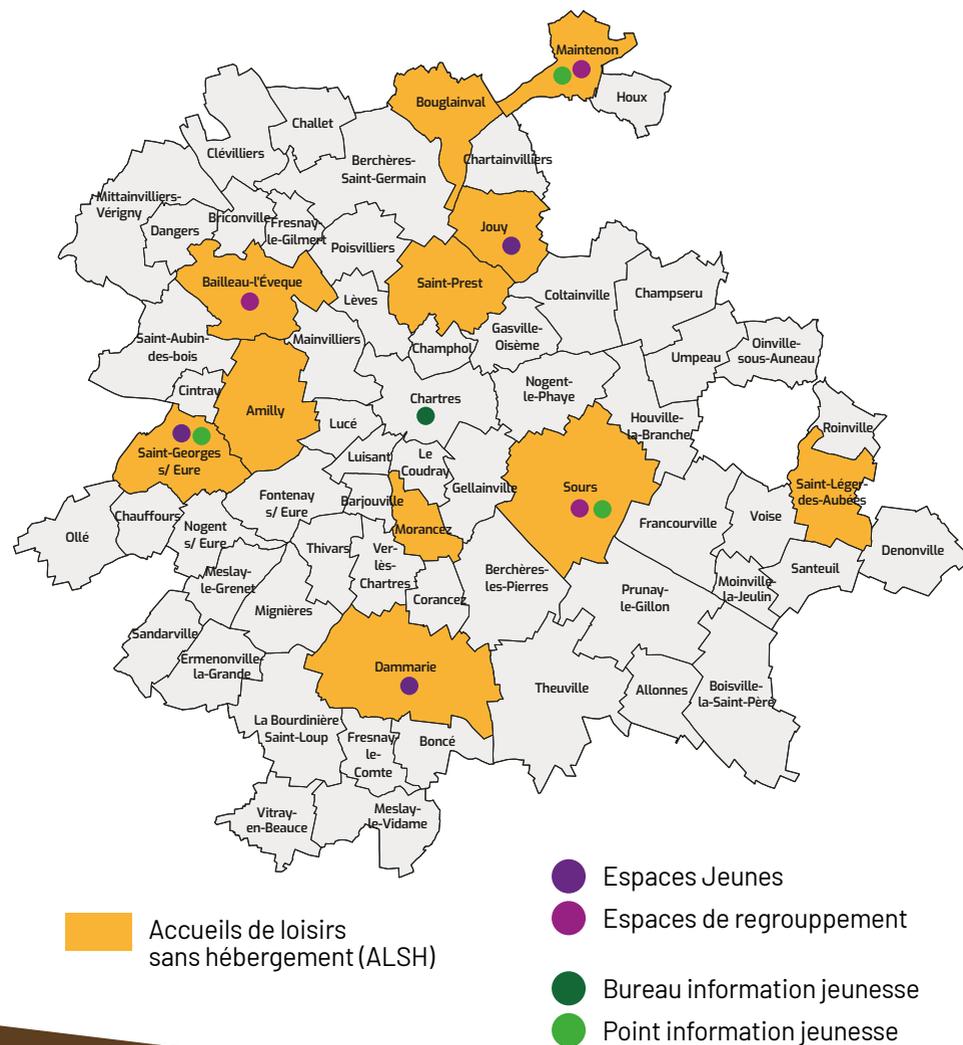
2 - À réception de votre dossier complet, le secrétariat vous adressera par mail vos codes d'accès pour vous connecter au portail famille.

Vous pourrez ensuite avoir accès à votre compte en vous connectant sur <http://portail-pep28.ciril.net> afin de procéder aux inscriptions aux différentes activités proposées et effectuer les règlements par carte bancaire.

LE RELAIS PETITE ENFANCE



LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION POUR LES 3 - 17 ANS



MÉMO CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des enfants	Lundi 2 septembre 2024
VACANCES D'AUTOMNE	Fin des cours : 18 octobre 2024
	Reprise des cours : 4 novembre 2024
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : 20 décembre 2024
	Reprise des cours : 6 janvier 2025
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : 7 février 2025
	Reprise des cours : 24 février 2025
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : 4 avril 2025
	Reprise des cours : 22 avril 2025
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

Hôtel d'Agglomération
place des Halles, Chartres
ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h,
le samedi de 9 h à 12 h 30
tél. 02 37 23 40 00
www.chartres-metropole.fr



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

